



Audiencement , délai, fixation date audience de plaidoiries

Par **Hoctober1016**, le **03/07/2024** à **10:21**

Bonjour,

Je voudrais savoir quel est actuellement le délai moyen et maximal entre la date de la dernière mise en état et la date de plaidoirie dans une procédure en première instance (TJ de Nanterre , Pôle Famille) ? Lorsqu'une date d'audience de plaidoirie est fixée par une ordonnance de clôture, peut-elle être modifiée lorsque celle-ci se révèle trop tardive au regard de l'état de santé et de l'âge d'une partie (défenderesse) (risque de décès avant l'audience...) ? Merci pour explications .

Par **Marck.ESP**, le **04/07/2024** à **20:51**

Bonjour et bienvenue sur Legavox

Vous avez déjà posé cette question, sans succès apparemment.

Je ne suis pas mieux placé que les autres, mais à toute fin utile,

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039623347#:

Peut-être, avec votre avocat, pourriez vous intervenir auprès du conseiller de la mise en état ou directement du juge, dont le rôle est important dans la gestion des délais.

Par **Hoctober1016**, le **17/07/2024** à **13:31**

Merci pour cette information.

Des prorogations de délais très importantes (plus de six mois) peuvent elles être causées par l'encombrement des prétoires et le nombres des procédures à traiter par la juridiction concernée ? Cela serait-il considéré comme "une cause grave et dûment justifiée" (art 781 cpc) ?